Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-114_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 2
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 24
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 22
	Nombre de votes contre : 2

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

114_12_2025 – ADMINISTRATION – VALIDATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma d'accueil des gens du voyage a été approuvé pour la période 2020-2025 et doit être révisé pour la période 2026-2032. Rennes Métropole émettra un avis sur ce schéma proposé par le département d'Ille-et-Vilaine le 18 décembre prochain dès lors que la compétence de création et de gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage relève de sa compétence.

Le projet de nouveau schéma fixe à la fois des préconisations en termes d'infrastructures (création ou réhabilitation d'aires de différentes catégories), et des objectifs d'évolution en matière de gestion des équipements.

Le bilan du schéma départemental qui s'achève est le suivant :

- 15 aires d'accueil ouvertes sur les 17 inscrites au schéma 2020/2025
- 13 des aires ouvertes présentent un taux d'occupation supérieur à 89%
- Les 2 réhabilitations d'aires prévues au schéma 2020/2025 n'ont pas pu être réalisées

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-114_12_2025-DE

Commune	Aire d'accueil (ouverte/schéma)	Places (réelles / schéma)	Taux d'occupation annuel (chiffres ALT2)				µ
			2021	2022	2023	2024	
Acigné	1/1	16/16	100%	99 ,5%	96,8%	96,9%	98%
Betton	1/1	16/16	97,5%	99,7%	99,7%	100%	99%
Cesson-Sévigné	1/1	20/20	99,5%	99,7%	99,4%	99,8%	100%
Chantepie (**à réhabiliter**)	1/1	6/16	34,7%	49,8%	50,5%	88,6%	56%
Chartres de Bretagne	1/1	16/16	96,6%	97,3%	94,8%	97,5%	97%
Le Rheu	1/1	16/16	98,4%	96,7%	99,7%	96,1%	98%
Montgermont (aire fermée)	0/1	0/12					
Mordelles (**à réhabiliter**)	1/1	6/12	89,6%	66,9%	58,1%	90,3%	76%
Noyal Chatillon/seiche	1/1	16/16	99,2%	99,4%	99,7%	82,5%	95%
Pacé (aire fermée)	0/1	0/12					
Saint-Gilles	1/1	12/12	100%	99,7%	99,7%	100%	100%
Saint-Grégoire	1/1	16/16	99,7%	99,6%	99,0%	98,5%	99%
Saint-Jacques de la Lande	1/1	16/16	100%	96,0%	99,7%	100%	99%
Thorigné-Fouillard	1/1	16/16	98,5%	99,7%	99,7%	99,7%	99%
Vern / seiche	1/1	16/16	96%	98%	100%	100%	98%
Rennes Gros Malhon	1/1	88/88	94,4%	88,1%	86,3%	86,8%	89%
Rennes Petits Champeaux	1/1	40/40	93,5%	99,6%	95,8%	94,8%	96%
TOTAL	15/17	316/356	**93%**	**92%**	**91%**	**95%**	**93 %**

Le projet de nouveau schéma fait les préconisations suivantes :

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres solutions d'accueil (Hors dispositif d'aires d'accueil de passage avec une gestion et des aménagements adaptés à cet usage)
Acigné	1 (8 emplacements)	/	4	
Betton	1 (8 emplacements)	/	4	
Bruz	/	1 terrain de 1 ha (Le Reynel) 1 terrain de 6000 m2 été à recréer	4	
Cesson Sévigné	1 (10 emplacements)	1 terrain de 4 ha (Calendrou) 1 terrain de 6000 m2 été à recréer	4	10 terrains aménagés sur Calendrou 1 terrain de petits passages (10 ménages) sur Calendrou
Chantepie	1 (8 emplacements)	/	6	
Chartres de Bretagne	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m2	4	
Gévezé	/	/	4 2	
La Chapelle des Fougeretz	/	1 terrain de 6000 m2	4	
Le Verger	/	/	2	
Laillé	/	/	3 4	
Le Rheu	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m2	4	

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-114_12_2025-DE

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres solutions d'accueil (Hors dispositif d'aires d'accueil de passage avec une gestion et des aménagements adaptés à cet usage)
Montgermont	/	/	3	
Mordelles	1 (8 emplacements)	/	3	
Noyal-Chatillon/seiche	1 (8 emplacements)	/	4	
Orgères	/	/	5	
Pacé	/	1 terrain de 6000 m2	4	
Pont-Péan	/	1 terrain de 6000 m2 (hiver)	2	
Rennes Gros-Malhon	1 (44 emplacements)	1 terrain de 6000 m2 été (Pré Namet) 4 terrains de 6000 m2	9	
Rennes Petits-Champeaux	1 (20 emplacements)			
Saint-Gilles	1 (6 emplacements)	/	4	
Saint-Grégoire	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m2	4	
Saint-Jacques de la Lande	1 (8 emplacements)	1 terrain de 6000 m2 (Les Mines) 1 terrain de 6000 m2	4	
Thorigné-Fouillard	1 (8 emplacements)	/	4	
Vezin le Coquet	/	1 terrain de 6000 m2 (été)	1	
Vern / seiche	1 (8 emplacements)	/	4	

Pour la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le schéma ajoute la création de 2 terrains familiaux locatifs supplémentaires par rapport à la prévision du schéma précédent de réalisation de 2 terrains. Cela conduit à réaliser 4 terrains locatifs sociaux sur le territoire.

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS DU SCHÉMA

	Prescriptions du précédent schéma 2020-2025	Nouvelles prescription du schéma 2026-2032	Dispositif d'accueil total à venir, incluant les deux schémas départementaux
Aire Permanente d'Accueil	1 (à réhabiliter)	1 (à réhabiliter)	2 (à réhabiliter)
Terrain soupape 6 000 m2	2 (1 réalisé et 1 en cours)	12	12
Aire de Grand Passage	0	0	0
Terrains Familiaux Locatifs	50 (4 réalisés et 6 en cours)	50	87 (à stabiliser)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-114_12_2025-DE

En matière de modalités de gestion, actuellement, la répartition des missions entre Rennes Métropole et ses communes membres conduit à :

- La prise en charge des entrées et sorties ainsi que les encaissements par les communes
- La prise en charge de l'entretien des espaces verts et des réparations sur les aires par rennes Métropole

Pendant la prochaine de période de mise en œuvre du schéma, Rennes métropole se fixe pour objectifs de travailler à l'évolution des modalités de gestion des aires d'accueil pour que :

- Rennes Métropole récupère la gestion des entrées et de sorties et des encaissements liés,
- Les communes assurent la mise en œuvre du projet social et du protocole de scolarité liés à l'aire d'accueil

Il est précisé que devant un stationnement illicite, il appartient toujours aux communes de décider d'intervenir et, le cas échéant, de mener les procédures, au titre des pouvoirs de police du Maire. L'unité Gens du voyage de Rennes Métropole continue à intervenir sur demande des communes en médiation, analyse de situation et accompagnements au stationnement.

Pour information, l'avis de rennes métropole sera le suivant :

« Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage 2026-2032, et notamment sur la préconisation de développer l'offre de terrains familiaux et logements adaptés afin de conforter l'ancrage actuel des familles présentes sur notre territoire, avec une particulière vigilance sur la précision selon laquelle la territorialisation proposée pour les nouvelles aires de grand passage de petite capacité pourra faire l'objet d'une répartition alternative par Rennes Métropole au titre de sa compétence PLH.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des gens du Voyage 2026 – 2032.

ANNEXE N°2 - GOUVERNANCE-SDAHGV-2026-2032
ANNEXE N°3 - FICHES ACTIONS-SDAHGV-2026-2032
ANNEXE N°4 - PRESENTATION REVISION SDAHG-CD35-ETAT
ANNEXE N°5 - RENNES-METROPOLE-FICHE-TERRITORIALE-SDAHGV-2026-2032

- **Délibération approuvée à la majorité (22 POUR / 2 CONTRE / 2 ABSTENTION)**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

